



# CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 23 juin 2015

Communiqué de presse

## LES ACTIONNAIRES DE CREDIT AGRICOLE S.A. ONT CHOISI A 84 % LE PAIEMENT DU DIVIDENDE EN ACTIONS

L'option pour le paiement du dividende en actions de Crédit Agricole S.A., ouverte entre le jeudi 28 mai et le vendredi 12 juin 2015 inclus, a été retenue à 84 %. Pour mémoire, l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire de Crédit Agricole S.A. avait décidé, le mercredi 20 mai 2015, le versement d'un dividende de 0,35 euro par action au titre de l'exercice 2014 et prévu qu'il pouvait être payé soit en numéraire, soit en actions nouvelles. Cette opération se traduit par la création de 62 378 103 actions ordinaires nouvelles (soit une augmentation de près de 2,5% du capital), dont la livraison et l'admission à Euronext Paris interviennent aujourd'hui.

Ces actions nouvelles, qui portent jouissance au 1er janvier 2015, sont immédiatement assimilées aux actions ordinaires composant le capital social de Crédit Agricole S.A. A l'issue de l'opération, le capital social se trouve porté à 7 916 231 631 euros, divisé en 2 638 743 877 actions ordinaires de 3 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées. Le dividende en numéraire est mis en paiement ce jour.